

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 juin 2023

**En visite à la Tonnellerie Bel Air (Cénac, 33),
Olivia Grégoire, Ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes
Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme,
s'est engagée à soutenir la filière merranderie-tonnellerie**

Olivia Grégoire, Ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, s'est rendue ce jour à la Tonnellerie Bel Air à Cénac (33). Elle y a été accueillie par Benoit Caron, directeur de la Tonnellerie Bel Air, Jean-Luc Sylvain, président de la Fédération des Tonneliers de France, et François Witasse, Président du Syndicat régional des Maîtres Tonneliers du Sud-Ouest.

Après une visite de l'entreprise, qui a permis à la Ministre de découvrir le processus de fabrication d'un fût et plus globalement le métier de tonnelier, les représentants de la filière merranderie-tonnellerie ont échangé avec elle sur les enjeux de la profession, dans le cadre d'une table-ronde à laquelle participaient également des vignerons et des élus locaux.



La filière merranderie-tonnellerie joue un rôle de premier plan dans l'univers viti-vinicole international

Jean-Luc Sylvain et François Witasse ont rappelé à Olivia Grégoire que **la filière merranderie-tonnellerie joue un rôle de premier plan dans l'univers viti-vinicole international**. En effet il n'est pas de grand vin, en France comme à l'étranger, qui ne soit aujourd'hui élevé dans des fûts de chêne français. Ces fûts sont en outre utilisés pour le vieillissement de nombre de spiritueux du monde. Le cognac, par exemple, doit être vieilli sans interruption et exclusivement sous récipient de bois de chêne. Le savoir-faire ancestral du tonnelier et l'expression aromatique si recherchée des chênes pluri-centenaires font l'un et l'autre la renommée de la tonnellerie française. « **Véritables produits « haute couture », les fûts de chêne français restent la référence de l'excellence et sont n°1 dans le monde** » a précisé Jean-Luc Sylvain.

Une préoccupation majeure : l'approvisionnement en chêne



Jean-Luc Sylvain et François Witasse ont ensuite expliqué à la Ministre que **l'approvisionnement en chêne constitue une préoccupation majeure pour la profession**.

Les entreprises de la filière sont **fortement dépendantes des forêts domaniales et communales, puisque plus de 50% de leurs approvisionnements en chêne français proviennent de bois produits et commercialisés par l'Office National des Forêts (ONF)**. Or ces dernières années sont marquées à la fois par une baisse de disponibilité de la matière première et par sa forte exportation, principalement vers l'Asie. Cela induit une **hausse considérable de la valeur marchande du chêne français qui a doublé en 2 ans, risquant à terme de mettre en péril l'élevage traditionnel en fût**.

Les bois mis en vente par l'ONF sont passés de 1,2 Million à 900 000 m³, notamment en raison d'une baisse de la ressource disponible. L'évolution des modes de commercialisation ont également réduit cette disponibilité pour la filière merranderie-tonnellerie. « **Un tiers de ce chêne quitte l'Union européenne et prive ainsi la profession d'une ressource à laquelle elle apporte pourtant une forte valeur ajoutée** » complète Vincent Lefort, président du Syndicat des Merrandiers de France. **La tonnellerie est en effet la seule activité excédentaire de la filière bois dans notre balance commerciale**.

Et pourtant, malgré ses nombreuses requêtes, **la filière merranderie-tonnellerie a été exclue de l'Accord « Chêne » signé en février 2022**, ce qui n'a pas manqué de surprendre la Ministre. « **Une situation d'autant plus incompréhensible qu'elle est le premier client en valeur de l'ONF** », commente François Witasse. Cet Accord prévoyait notamment le développement de la contractualisation pour sécuriser durablement les approvisionnements, un procédé qui s'avère inefficace pour la filière. Egalement prévu dans le cadre de l'Accord, le Label UE était présenté comme la réponse la plus concrète à mettre en œuvre. L'amont forestier s'était engagé pleinement en sa faveur et devait le proposer systématiquement aux propriétaires. Là encore, ses effets laissent la profession sceptique.

Une filière également confrontée aux coûts de l'énergie, à la restriction de l'arrosage des bois et aux difficultés de recrutement

La table ronde a également permis de pointer qu'outre la hausse du prix de la matière première, les merranderies sont confrontées à celle significative des **coûts de l'énergie**, multipliés par quatre. Elles pourraient par ailleurs être fortement pénalisées par la **restriction de l'arrosage des bois**, démarche indispensable à leur bonne conservation notamment en été, et qui s'avère d'autant plus nécessaire pour le stockage des bois façonnés et mis en vente bord de route essentiellement au printemps qu'impose désormais l'ONF.

Enfin, les représentants de la profession ont fait part de leurs **inquiétudes quant aux difficultés de formation et recrutement** auxquelles font face les entreprises de tonnellerie, malgré la mobilisation de leur Fédération. Il est pourtant indispensable de garantir la pérennité du savoir-faire unique des tonneliers français.

« Olivia Grégoire s'est montrée particulièrement attentive, conclut Jean-Luc Sylvain. Elle s'est notamment engagée à partager nos préoccupations avec ses collègues de l'Agriculture et des Finances, dont la filière dépend également. Des rendez-vous devraient être calés prochainement et nous espérons que nos préoccupations seront enfin prises en compte. »





Crédits photos : Los Andes Agency
Autres photos sur demande

À propos du Syndicat des Mérandiers de France :

Actrices prépondérantes de la valorisation du chêne français, les 30 entreprises adhérentes au Syndicat des Mérandiers de France ont produit 55 000 m³ de merrains en 2021 pour un chiffre d'affaires de 260 M€. Elles emploient environ 1 600 personnes.

À propos de la Fédération des Tonneliers de France :

La Fédération des Tonneliers de France regroupe 57 entreprises qui emploient environ 1 500 personnes. Installées dans les principales régions viticoles françaises, elles ont vendu 503 546 fûts pour un chiffre d'affaires de 391,3 M€ et 1 861 grands contenants pour un chiffre d'affaires de 31,2 M€, sur la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. 68% de cette production a été exporté vers, principalement, les États-Unis, l'Italie, l'Espagne et l'Australie. Grâce à la qualité de sa matière première et à son savoir-faire, qui marie des gestes ancestraux aux techniques les plus innovantes, la tonnellerie française reste une référence et se revendique leader mondial.

CONTACT PRESSE :

**Alice Dekker – 06 16 58 21 60 – alice@alicedekker-rp.fr
www.merandiersdefrance.fr - www.tonneliersdefrance.fr**